Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 064-216404228-20250620-DEL_25_20_06_45-DE

Oloron Sainte-Marie

Direction Générale des Services

Conseil municipal du 20 juin 2025
DELIBERATION

Rapporteur : Sami BOURI

Secrétaire de séance : Monsieur Iñaki ECHANIZ

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 29
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :
M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOUM, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :
- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE,
- Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à M. Nicolas MALEIG,
- M. Patrick NAVARRO donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Monique ASSO.

45 - CONVENTION DE PRÊT DE TERRAIN POUR LA MISE EN PLACE DE CONTENEURS AERIENS ET/OU SEMI-ENTERRES AFIN D'ASSURER LE SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants,

Vu les articles 1875 et suivants du Code Civil relatifs au prêt à usage,

Vu le projet de convention de prêt de terrains établi entre la Commune d'Oloron Sainte-Marie et la Communauté de Communes du Haut-Béarn pour la mise à disposition de plusieurs parties de parcelles d'une superficie maximale de 50 m², en vue de l'installation de conteneurs aériens et/ou semi-enterrés destinés à la collecte des déchets en apport volontaire,

Considérant l'intérêt public que représente la mise en place de ces équipements pour améliorer le service de gestion des déchets,

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 064-216404228-20250620-DEL_25_20_06_45-DE

Considérant que le prêt est consenti à titre gratuit pour une durée indéterminée, avec un préavis de trois mois en cas de résiliation par l'une ou l'autre des parties,

Ouï cet exposé,

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, **à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'approuver les termes de la convention de prêt à usage des terrains annexés sur les cartographies jointes à la présente délibération, entre la Commune d'Oloron Sainte-Marie et la Communauté de Communes du Haut-Béarn,

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 20 juin 2025.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 26/06/2025

Bernard UTHURRY